

## **D. LE CRITERIUM DE FRANCE PARCOURS NATURE PAR EQUIPES DE CLUBS**

*Application au 01/09/2004*

### **D.1 LES COMPÉTITIONS QUALIFICATIVES DE PARCOURS NATURE PAR EQUIPES DE CLUBS**

Elles se déroulent en suivant les **règlements généraux du Parcours Nature en vigueur**.

**Arcs concernés** : arc nu, arc à poulies nu, arc droit, arc de chasse et Tir Libre.

#### **D.1.1 LES INSCRIPTIONS AUX COMPÉTITIONS DE QUALIFICATION**

Au cours d'un concours de Parcours Nature inscrit au calendrier officiel de la FFTA, un Club peut présenter une ou plusieurs équipes.

Les équipes sont composées de 3 tireurs (hommes et/ou femmes) de catégories seniors, vétérans ou juniors surclassés en seniors.

Pour les transferts, voir l'article C.3.3 des Règlements Généraux.

Chaque club déposera au greffe du concours avant le début de la compétition sous le contrôle et la responsabilité de l'Arbitre, les noms de 3 ou 4 archers.

Le classement est établi sur le total des 3 meilleurs scores réalisés à condition qu'il y ait :

- **un arc nu ou un arc de chasse (homme ou femme) ;**
- **un arc droit (homme ou femme) ;**
- **un arc à poulie nu ou un arc tir libre (homme ou femme).**

A cet effet, le greffe du concours doit tenir à disposition des clubs des imprimés (Annexe1) permettant de remplir avant le départ de la compétition la composition de l'équipe en conformité avec le présent règlement.

#### **D.1.2 LES MODES DE QUALIFICATION**

Deux possibilités :

- soit avoir été proclamée EQUIPE CHAMPIONNE DE LIGUE ou de DIVISION REGIONALE quel que soit le score réalisé ;
- soit avoir totalisé un plancher de qualification fixé par la FFTA sur le total des 3 scores de l'équipe inscrite.

**Pour 2005 ce score est fixé à 3 000 points**

Chaque Equipe de Club qualifiée remplit une fiche d'inscription (modèle dans la Guide Calendrier annuel) qui sera signée par l'Arbitre responsable du concours. Le club qualifié la fera suivre -selon instruction fédérale- à la FFTA avec copie au Président(e) de Ligue. Le club recevra un avis de réception de la FFTA. C'est le Club qui est qualifié, par conséquent la composition de l'équipe peut être modifiée avant le Critérium de France.

La qualification pour le Critérium de France par équipes de clubs doit obligatoirement être réalisée sur un parcours de 42 cibles. Une qualification obtenue sur un parcours de 21 cibles tiré 2 fois ne sera pas prise en compte.

**Une confirmation de participation de l'équipe du Club devra être envoyée à la FFTA, 2 semaines au plus tard avant le Critérium de France.** Elle comprendra les noms et les catégories des archers qui participeront au Critérium ainsi que le nom du capitaine d'équipe. Un club ne peut pas présenter deux équipes pour le Critérium.

#### **D.1.3 LA PERIODE DE QUALIFICATION**

Du lendemain du Critérium de France jusqu'à 10 jours avant le Critérium de France suivant.



## **E. LE CRITERIUM DE FRANCE PARCOURS NATURE PAR EQUIPES DE CLUBS**

### **E.1 LES GÉNÉRALITÉS**

La date du Critérium de France est fixée par le Comité Directeur pour l'année suivante.

En principe le Critérium de France Parcours Nature par Equipes de Clubs a lieu le lendemain des Championnats de France Parcours Nature, soit le lundi de Pentecôtes.

### **E.2 LES EQUIPES DE CLUBS**

Participent au Critérium de France :

- Dans chaque Ligue, l'équipe de Club proclamée CHAMPIONNE DE LIGUE ou de DIVISION REGIONALE quel que soit le score réalisé.
- L'équipe de Club qui aura réalisé un score cumulé égal au plancher mentionné dans les conditions prévues, telles qu'elles sont mentionnées sur les organes ou sites officiels de la FFTA.
- Les équipes sont composées de **3 archers** (un arc de la catégorie arc à poulies nu ou Tir Libre homme ou dame, un arc nu ou un arc de chasse homme ou dame, un arc droit homme ou dame).

Un Capitaine d'équipe peut accompagner son équipe sur le terrain tout le long de la compétition avec un rôle de soutien moral et matériel. Son nom doit être communiqué au greffe avant la compétition. Il devra porter un badge (ou un signe de reconnaissance) fourni par l'organisateur pendant toute la durée de la compétition. Les personnes non munies de badges ne sont pas autorisées sur les parcours exceptées dans les zones réservées aux visiteurs.

En cas de sur-affluence (plus de 42 équipes), des groupes complémentaires seront constitués et intercalés comme il conviendra sur le parcours.

**Transferts** : voir la règle dans les Règlements Généraux en C.3.3.

### **E.3 L'ENTRAÎNEMENT OFFICIEL**

La veille du Critérium, et avant le départ des pelotons, l'organisateur doit prévoir un terrain sur lequel seront installés des pas de tir en nombre suffisant comportant des distances variées, inconnues avec des blasons neufs ou usagés correspondant aux différentes catégories de gibiers.

### **E.4 LES ÉPREUVES DU CRITERIUM DE FRANCE**

**E.4.1** L'épreuve du Critérium de France est une épreuve de **Parcours Nature de 21 cibles**.

**E.4.2** Chaque compétiteur tire deux flèches l'une du pas bleu, l'autre du pas rouge.

### **E.5 LES DISTANCES POUR LES PARCOURS**

Elles devront être conformes au règlement général du Parcours nature.

#### **E.5.1 L'ORDRE DE TIR**

Chaque groupe est composé de 2 équipes, soit 6 archers. Les équipes tirent l'une après l'autre.

- **Tir sur blasons uniques** : chaque équipe tire ses 6 flèches dans le blason.
- **Tir sur les blasons de petits animaux** : chaque équipe tire 3 flèches dans un blason, 3 flèches dans l'autre.

#### **E.5.2 LA ROTATION**

A chaque cible les équipes tirent alternativement en premier et en second.

A l'intérieur d'une équipe l'ordre des tirs est laissé au choix de l'équipe ou de son capitaine.



## **E.6 LE CONTRÔLE DU TEMPS**

Chaque équipe dispose de 2 minutes pour tirer l'ensemble de ses 6 flèches (2 flèches par archers). Le chronométrage commence lorsque le premier archer franchit le pas de départ (jaune) et est arrêté à la décoche de la deuxième flèche du 3<sup>ème</sup> et dernier tireur.

Les archers peuvent se rendre tous en même temps au pas bleu où ils attendent leur tour de tirer. Chaque archer doit tirer ses deux flèches l'une après l'autre dans la foulée.

Les dépassements de temps sont gérés en terme d'équipe.

Un (1) dépassement de temps, avant sanction, est accordé à l'équipe par parcours de 21 cibles.

Un juge ayant observé un archer dépassant le temps limite imparti, l'avertira par une note signée sur la feuille de marque de l'équipe, indiquant l'heure et l'avertissement. Au second et tout autre avertissement écrit suivant, lors de cette compétition, la ou les flèches tirées hors délai seront annulées.

Le temps limite peut être étendu lors de circonstances exceptionnelles.

## **E.7 L'ÉTABLISSEMENT DES SCORES**

Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, le départage se fera de la manière suivante :

Pour le classement, excepté pour les égalités décrites plus loin :

- plus grand nombre de 20/15
- plus grand nombre de 20/10
- plus grand nombre de 15/15
- plus grand nombre de 15/10

Si l'égalité subsiste, les équipes sont déclarées ex æquo..

Pour l'attribution du titre ou des médailles :

- 1 tir de barrage d'une série de 3 flèches (une par archer de l'équipe), tirées du pas bleu dans un temps de 1 minute à partir du moment où le premier archer quitte le pas d'attente/stop, sur une cible au choix de l'organisateur. Les archers peuvent tous monter au pas de tir bleu en même temps Le plus haut score des points gagne.
- Si l'égalité subsiste, un nouveau tir de barrage sera effectué jusqu'au départage de l'égalité.

La durée de la séquence de tir accordée pour résoudre une égalité entre 2 équipes sera de deux (2) minutes, une par équipe.

Les tirs de barrage se feront sur une cible, au choix de l'organisateur (sauf petits animaux), spécialement installée à cet effet près de la zone du greffe. Les tirs de barrage seront tirés dès que cela sera possible après que les feuilles de marque aient été enregistrées. Une équipe qui ne peut être présente pour un tir de barrage après que son capitaine d'équipe en ait été informé sera déclarée perdante. Si l'équipe et son capitaine ont quitté le terrain et qu'ils ne puissent être informés du tir de barrage, bien que les résultats ne soient pas officiellement certifiés, cette équipe sera déclarée perdante.

## **E.8 LE PROGRAMME**

Les horaires de référence sont publiés sur le Guide Calendrier des compétitions de la saison. Ils pourront être modifiés pour des raisons pratiques, conjointement par le Comité d'organisation, la Commission des Juges et les capitaines d'équipes.

L'affectation aux cibles des différentes équipes se fait par tirage au sort la veille, après la cérémonie de clôture des Championnats de France individuels ou le matin avant le départ, en présence du Jury d'Appel et de la Commission des Juges.

Chaque peloton sera composé de deux équipes de clubs. Ils sont constitués par tirage au sort.

Chaque peloton sera accompagné tout au long du parcours par un arbitre.



En cas de nombre impair d'équipes, la Commission des Juges désignera un arbitre pour l'équipe restée seule.

**Le capitaine d'équipe peut communiquer** avec ses archers à tout moment dans la mesure où il ne provoque pas une gêne pour l'équipe adverse. Il peut accompagner son équipe au pas de tir et monter aux cibles à la fin des tirs. La concertation entre les archers est possible. Il n'y a pas d'incident de tir dans cette discipline.

#### **E.9 DIVERS**

**Matériel** : le matériel des archers sera conforme aux règlements de la FFTA pour toutes les catégories d'arc.

**Pénalités** : une équipe convaincue de contrevenir au présent règlement ainsi qu'aux règlements généraux de la FFTA peut être éliminée du Critérium et peut perdre la place qu'elle avait acquise.

S'agissant du capitaine d'équipe, il peut dans un premier temps se voir retirer son badge et être exclu du suivi de son équipe. En cas de récidive, il peut être exclu du parcours.

#### **E.10 LES TITRES DÉCERNÉS**

L'équipe de Club gagnante reçoit le titre de :

**ÉQUIPE DE CLUB VAINQUEUR DU CRITERIUM DE FRANCE DE PARCOURS NATURE**

Elle reçoit la médaille d'or.

L'équipe classée seconde reçoit la médaille d'argent, la troisième la médaille de bronze



**E.11 LES ANNEXES**

**SOMMAIRE DES ANNEXES**

**ANNEXE 1**

MODELE DE COUPON D'INSCRIPTION AU CRITERIUM DE FRANCE PARCOURS NATURE PAR EQUIPE DE CLUB



ANNEXE 1 - MODELE

**INSCRIPTION AU CRITERIUM DE FRANCE DE PARCOURS NATURE  
PAR EQUIPES DE CLUBS**

A RETOURNER AVEC VOTRE QUALIFICATION  
ACCOMPAGNE DU PAIEMENT DE L'INSCRIPTION A

à F.F.T.A. 268/270 Rue de Brément  
93561 ROSNY SOUS BOIS CEDEX  
*[seulement si vous avez réalisé le score minima ou si vous êtes  
Champion de Ligue par équipe]*

Club de : ..... N° Agrément : .....

Nom et prénom du Président : .....

Adresse complète : .....

Tél : ..... E.Mail : .....

Type de compétition		Lieu de la compétition : .....
Concours	[ ]	.....
Championnat de Ligue	[ ]	Date : .....
Division Régionale	[ ]	
Place	___	

Nom, Prénom	Arc	Catégorie	N° Licence	Scores
Total des 3 meilleurs scores				

Nom et Prénom de l'Arbitre :	Signature :
------------------------------	-------------

